

Le 7 mars 2020

**Covid-19 : Des mesures pour soutenir le tissu culturel et sportif normand**

**Face à la situation sans précédent que traverse le pays et sur la base des échanges qui se sont tenus, ces dernières semaines, avec les représentants de différentes structures régionales** **pour recueillir les attentes du secteur, la Région a décidé de mettre en œuvre des dispositifs exceptionnels pour soutenir le tissu culturel et sportif normand impacté par les conséquences du confinement. Des fonds d'urgence dotés respectivement de 2 millions d'euros pour le secteur culturel et de 3 millions d’euros pour le secteur sportif vont notamment être prochainement créés afin de permettre aux structures les plus fragilisées de faire face. La Région travaille également sur un plan de relance pour la culture auquel elle consacrera 1 million d'euros.**

« *Dans ce contexte de crise sanitaire, la priorité étant d'abord de préserver la santé de nos concitoyens et la dynamique économique, la Région a pris la décision d'investir, dans un premier temps, dans des équipements pour soutenir nos personnels de santé ainsi que dans des dispositifs d’aide aux entreprises. La Région se doit néanmoins d'apporter son soutien à l'ensemble des secteurs* *impactés par la crise du Covid-19 et les conséquences des mesures de confinement. C’est pourquoi, j’ai souhaité que nous commencions à travailler sans tarder à la préservation de l'ensemble du tissu associatif, en particulier aux activités culturelles et sportives, par la mise en place de mesures exceptionnelles. Elaborés dans un souci de transparence et de dialogue avec les acteurs concernés, ces dispositifs ont non seulement vocation à répondre aux situations d’urgence mais aussi à appréhender les conséquences de cette crise sur le long terme »* a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

**Culture : Un fonds d’urgence de 2 millions d'euros et un plan régional de relance doté de 1 million d’euros**

Dans la mesure où la culture est une compétence partagée et afin de répondre de la façon la plus efficace à cette crise exceptionnelle, Hervé Morin, Président de la Région Normandie a proposé au Préfet de Région, aux Présidents des Départements et d'EPCI concernés qu'une cellule de crise soit créée afin de mutualiser et coordonner les efforts. La première réunion se tiendra dès la semaine prochaine.

Dès à present et afin de d’apporter une première forme de soutien au secteur de la culture, en particulier aux festivals, fortement impactés par les conséquences du confinement, la Région a décidé de maintenir les subventions aux manifestations supprimées, sous réserve que des dépenses aient été engagées.

Un dispositif exceptionnel appelé « Normandie Fonds d'Urgence Culture », doté de 2 millions d'euros, sera, par ailleurs, soumis au vote des élus régionaux à l'occasion d'une session extraordinaire de la commission permanente de la Région Normandie qui se tiendra courant avril. En complémentarité avec les mesures gouvernementales et les dispositifs mis en place dans les territoires, ce fonds est destiné à toutes les structures culturelles fragilisées par la crise (fermetures, annulations et reports de spectacles, de tournées, de créations, baisse de fréquentation...). Une attention particulière sera portée aux petites et moyennes structures, au milieu associatif ainsi qu’aux structures établies en milieu rural. Enfin, l'accompagnement proposera une incitation pour la structure sollicitant une aide à verser aux artistes une compensation pour les spectacles annulés et une mesure de solidarité avec les auteurs et les compositeurs en difficulté. Les demandes seront étudiées dans le cadre d'une cellule de coordination avec l'Etat, les Départements et les principaux EPCI.

Une attention particulière sera aussi portée par les services de la Région aux compagnies, ensembles et groupes de musiques, aux libraires et éditeurs, ainsi qu’aux arts visuels fortement impactés par cette situation exceptionnelle.

La Région, invite, par ailleurs, l’ensemble des agences régionales (ODIA, Normandie Images, Normandie livre et Lecture, Fabrique du Patrimoine, FAR/RMAN) à orienter leurs moyens au soutien de première urgence et à l’évaluation des impacts économiques dans la durée.

Consciente que l'enjeu, au-delà des mesures d'urgence, est aussi d’accompagner les situations de reprise sur la saison 2020-2021, les services de la Région sont d’ores et déjà en train de préparer un « Plan de relance Culture » pour lequel la collectivité mobilisera 1 million d'euros.

**Mouvement sportif : Un fonds exceptionnel de soutien de 3 millions d’euros pour les structures les plus fragilisées**

S’agissant du mouvement sportif, les aides aux ligues régionales pour l'année 2020 et les bourses aux 550 sportifs ont été votées comme prévu lors de la commission permanente du lundi 6 avril, sans aucun impact sur leurs montants.

Les subventions ou prestations de communication attribuées aux clubs phares ou amateurs pour la saison 2019/2020 seront aussi maintenues, même en cas d’annulation de rencontres.

Par ailleurs, afin de permettre un versement le plus rapide possible des subventions pour la saison 2020/2021, la procédure de dépôt des demandes pour les clubs phares est dès à présent disponible. La procédure d'aide aux clubs nationaux 2020/2021 sera quant à elle maintenue dans son calendrier initial (ouverture à la fin du mois de mai).

Afin de permettre au mouvement sportif de faire face à cette situation exceptionnelle, les subventions régionales aux événements seront maintenues en cas d'annulation, en prenant en compte les dépenses réalisées par les associations. Les services de la Région ont d’ores et déjà engagé une étude au cas par cas des situations des organisateurs. Les structures à vocation professionnelle pourront quant à elles bénéficier des dispositifs à destination des entreprises (chômage partiel, facilités de trésorerie...).

En outre, dans l'attente d'éventuelles annonces de la part de l'Etat pour le secteur, la Région va mettre en place un fonds exceptionnel de soutien de 3 millions d’euros qui lui permettra d'intervenir sur les situations les plus critiques. Ce fonds, qui a vocation à être mobilisé à court terme mais aussi au moment du redémarrage de la prochaine saison sportive, sera mis en œuvre par la Région, avec l'appui d'une cellule opérationnelle de coordination associant le mouvement sportif et les collectivités locales.

Enfin, Hervé Morin a saisi le Premier ministre sur la nécessité d'étudier des mesures facilitatrices ou incitatives pour aider les acteurs du sport en vue des prochaines saisons : baisse de la TVA sur le sponsoring et la billetterie, augmentation des plafonds de défiscalisation du mécénat pour éviter un désengagement massif des entreprises, dans un contexte inévitable de crise économique…

Contact presse : Charlotte Chanteloup - 06 42 08 11 68 - charlotte.chanteloup@normandie.fr